ADJUVANT ADDITTM

Liquide

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF: Surfactant......36,9 %

Nº D'HOMOLOGATION 29263 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET: 1 L à 1 050 L

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. 300 – 191 Lombard Ave. Winnipeg, MB R3B 0X1 855-264-6262

MODE D'EMPLOI : L'adjuvant ADDITTM est un concentré d'huile végétale qui peut être mélangé en réservoir avec des produits antiparasitaires (se référer à l'étiquette spécifique du produit pour les instructions).

Produit	Taux de L'adjuvant ADDIT™	Commentaires
Bison 400L	0,5% v/v	Reporter à l'étiquette du produit Bison 400L pour le taux recommandé de Bison 400L et des informations supplémentaires.

MISES EN GARDE : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Cause des irritations de la peau et de la muqueuse. Cause une irritation des yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux ou la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver à fond les mains et autre régions exposées de la peau.

Entreposer le contenant fermé hermétiquement à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et autres sources d'eau.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Délai de sécurité : NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité indiqué sur l'étiquette du pesticide appliqué conjointement avec l'adjuvant Addit.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau et les vêtements

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Ce produit contient des matières qui risquent de provoquer une pneumonite grave en cas d'aspiration. En cas d'ingestion dans les deux heures précédentes, procéder soigneusement à un lavage gastrique. Traiter selon les symptômes. Pour toute irritation de la peau ou des yeux, traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE: Entreposer loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et de toutes sources de chaleur. Garder le contenant fermé. Empêcher l'eau d'entrer en contact avec le produit dans le contenant. Peut être entreposé à n'importe quelle température.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la

réglementation provinciale.

EMBALLAGES RÉUTILISABLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.